



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-298

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire

R24-2017-11-30-002 - Arrêté modifiant la composition de la Commission Régionale de Coordination Médicale (CRCM) de la région Centre-Val de Loire en application de l'article L. 314-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles (2 pages) Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret

R24-2017-12-01-001 - ARRETE N° 2017-DD45-CSUOS- 0050 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise, dans le Loiret (3 pages) Page 6

R24-2017-12-01-002 - ARRÊTÉ N°2017-DD45-CDU-0052 modifiant l'arrêté n°2017-DD45-CDU-0014 du 28 mars 2017 relatif à la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier de Pithiviers (2 pages) Page 10

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-12-04-001 - ARRETE 2017-SPE-0098 modifiant l'autorisation de transfert d'une officine de pharmacie sise à JANVILLE (2 pages) Page 13

R24-2017-11-24-004 - Délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (3 pages) Page 16

ARS Centre-Val de Loire

R24-2017-11-30-002

Arrêté modifiant la composition de la Commission
Régionale de Coordination Médicale (CRCM) de la région
Centre-Val de Loire en application de l'article L. 314-9 du
Code de l'Action Sociale et des Familles

**AGENCE REGIONALE
DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

modifiant la composition de la Commission Régionale de Coordination Médicale (CRCM) de la région Centre-Val de Loire en application de l'article L. 314-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Le Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de Directrice Générale de l'ARS du Centre-Val de Loire ;

Vu la décision du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Marie DETOUR, Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté n° 2015-OSMS-0011 en date du 16 mars 2015 fixant la composition de la Commission Régionale de Coordination Médicale (CRCM) de la région Centre-Val de Loire en application de l'article L. 314-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-0149 en date du 8 décembre 2016 modifiant la composition de la Commission Régionale de Coordination Médicale (CRCM) de la région Centre-Val de Loire en application de l'article L. 314-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le courriel du Docteur BIGUIER de l'Association MEDCO 41 en date du 22 novembre 2017 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés, par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, membres de la Commission Régionale de Coordination Médicale (CRCM) de la région Centre-Val de Loire prévue à l'article L. 314-9 du code de l'action sociale et des familles :

Au titre de médecin de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, territorialement compétent pour la région Centre-Val de Loire :

- Docteur Azeb SEBATLAB, titulaire

- Docteur Brigitte VIALE, suppléant

Au titre de médecin gériatre, sur proposition du Professeur CONSTANS représentant la Société régionale de gériatrie et gérontologie en région Centre-Val de Loire :

- Docteur Elisabeth HOVASSE, titulaire

- Docteur Irène LEGER, suppléant

Au titre de médecin coordonnateur, sur proposition du Docteur BIGUIER représentant de l'Association MEDCO 41 :

- Docteur Cécile BIGUIER, titulaire

Article 2 : Sont désignés, par chaque Président de Conseil Départemental, membres de la Commission Régionale de Coordination Médicale (CRCM) de la région Centre-Val de Loire prévue à l'article L. 314-9 du code de l'action sociale et des familles :

Au titre de médecin des services sociaux et médico-sociaux du département :

En qualité de titulaires :

- Docteur Corinne GOUGUET-BALLERE pour le Conseil Départemental de l'Indre

- Docteur Marie-Laure SIGNORET pour le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

- Docteur Jean-Eugène CLAVEL pour le Conseil Départemental de Loir-et-Cher

- Docteur Rémi ARCHAMBAULT pour le Conseil Départemental du Loiret

En qualité de suppléant :

- Docteur Gwénaëlle HAENTJENS pour le Conseil Départemental de Loir-et-Cher

Article 3 : Le mandat des membres de la commission est de 3 ans à compter de la publication du présent arrêté et prend fin à son terme ou au terme des fonctions au titre desquelles les membres ont été désignés.

Article 4 : La Commission Régionale de Coordination Médicale (CRCM) se réunit en tant que de besoin.

Article 5 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans.

Article 6 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire et notifié aux personnes intéressées.

Fait à Orléans, le 30 novembre 2017

La Directrice Générale

de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Signé : Anne BOUYGARD

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du
Loiret

R24-2017-12-01-001

ARRETE N° 2017-DD45-CSUOS- 0050
modifiant la composition nominative du conseil de
surveillance
du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise, dans
le Loiret

**AGENCE REGIONALE
DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE**
DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU LOIRET

ARRETE N° 2017-DD45-CSUOS- 0050
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise, dans le Loiret

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département du Loiret n°2016-DG-DS45-0003 en date du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu l'arrêté n°2016-DD45-CSUOS-0017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise dans le Loiret en date du 16 octobre 2015 ;

Vu l'arrêté n°2017-DD45-CSUOS- 0004 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise, dans le Loiret, en date du 8 mars 2016 ;

Vu l'arrêté n°2017-DD45-CSUOS- 0001 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise, dans le Loiret, en date du 17 février 2017 ;

Vu l'arrêté n°2017-DD45-CSUOS- 0020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise, dans le Loiret, en date du 28 juin 2017 ;

Vu l'arrêté n°2017-DD45-CSUOS- 0050 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise, dans le Loiret, en date du 24 octobre 2017 ;

Considérant la candidature de **Madame le Docteur Marie DECREUSE**, en remplacement de Monsieur le Docteur François PERRIN, démissionnaire ;

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2017-DD45-CSUOS- 0050 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise, dans le Loiret, en date du 24 octobre 2017 sont rapportées.

Article 2 : Le conseil de surveillance du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise, 658 rue des Bourgoins à Amilly (Loiret), établissement public de santé de ressort intercommunal est composé des membres ci-après :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- Madame Dominique PARE, conseillère municipale de la commune de Montargis ;
- Madame Françoise BEDU, conseillère municipale représentant la commune d'Amilly ;
- Monsieur Franck DEMAUMONT et Monsieur François COULON, représentants de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing ;
- Madame Viviane JEHANNET, conseillère générale représentant le conseil général du département du Loiret.

2° en qualité de représentant du personnel médical et non médical :

- Madame Muriel MOREL, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le Docteur Françoise MADRE et Monsieur le Docteur Jawad ROUMANI, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Christine VASSEREAU et Madame Véronique THUILLIER, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalité qualifiée :

- Madame le Docteur Marie DECREUSE, et Monsieur André DA COSTA, personnalités qualifiées désignées par la directrice générale de l'Agence régionale de santé-Centre Val de Loire ;
- Monsieur Nicolas ALIX (Association Ligue contre le cancer) et *poste à pourvoir* représentants des usagers désignés par le préfet du département du Loiret ;
- Madame Annie BLANCHARD, personnalité qualifiée désignée par le préfet du département du Loiret.

II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

- Le vice président du directoire du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise ;
- La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la caisse d'assurance maladie du Loiret ou son représentant;
- Madame Michèle CORNET représentante des familles de personnes accueillies en EHPAD.

Article 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger

seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

Article 5 : Le directeur du centre hospitalier de l'agglomération Montargoise, la directrice générale et la déléguée départementale du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2017
pour la directrice générale
de l'ARS Centre-Val de Loire
la déléguée départementale du Loiret
Signée : Catherine FAYET

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du
Loiret

R24-2017-12-01-002

ARRÊTÉ N°2017-DD45-CDU-0052

modifiant l'arrêté n°2017-DD45-CDU-0014 du 28 mars
2017

relatif à la composition nominative des représentants des
usagers au sein
de la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier
de Pithiviers

ARRÊTÉ N°2017-DD45-CDU-0052
modifiant l'arrêté n°2017-DD45-CDU-0014 du 28 mars 2017
relatif à la composition nominative des représentants des usagers au sein
de la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier de Pithiviers

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2016-DG-DS45-0003 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, en date du 17 mars 2016 ;

Vu le décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

Vu la délégation de signature à la déléguée départementale pour le département du Loiret n°2016-DG-DS45-0003, en date du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu l'arrêté n° 2017-DD45-CDU-0014 fixant la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du Centre hospitalier de Pithiviers, dans le Loiret, en date du 28 mars 2017 ;

Considérant que la nomination d'une commission des usagers est obligatoire dans tout établissement assurant les missions d'un établissement de santé ; que celle-ci vise à veiller au respect des droits des usagers et à faciliter leurs démarches ;

Sur proposition de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2017-DD45-CDU-0014 fixant la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du Centre hospitalier de Pithiviers, en date du 28 mars 2017, sont rapportées.

Article 2 : Sont désignés comme membres de la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier de Pithiviers :

1° En qualité de titulaires représentants des usagers :

- Monsieur Hugues DE LATAILLE (JAVMALV 45),
- *Poste à pourvoir*

2° En qualité de suppléants représentants des usagers :

- Madame Jacqueline BACH RIFFAUT (ADMD 45),
- Monsieur Erik LIGER (APF 45).

Article 3 : Les membres désignés au précédent article sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable, à compter de la date de la signature du présent arrêté. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : Tout membre qui sera concerné par une plainte ou une réclamation déposée auprès de la commission devra se retirer et laisser son siège au suppléant désigné.

Article 5 : Une indemnisation sera versée aux membres de la commission au titre des frais de déplacements relatifs à l'exercice de leurs missions.

Article 6 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

Article 7 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la déléguée départementale du Loiret et le directeur du centre hospitalier de Pithiviers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 1 décembre 2017
pour la directrice générale
de l'ARS Centre-Val de Loire
la déléguée départementale du Loiret
Signée : Catherine FAYET

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-12-04-001

**ARRETE 2017-SPE-0098 modifiant l'autorisation de
transfert d'une officine de pharmacie sise à JANVILLE**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE 2017– SPE - 0098
Modifiant l'autorisation de transfert
d'une officine de pharmacie
sise à JANVILLE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1^{er} de la cinquième partie ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD comme directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature n° 2017-DG-DS-0009 du 21 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° 2017-SPE-0004 du 13 janvier 2017 portant autorisation de transfert de l'officine de pharmacie sise avenue du Général de Gaulle - zone commerciale du Bois du Loup à JANVILLE sous le numéro de licence 28#000942 ;

Vu le certificat de numérotage de voirie établi par Monsieur le Maire de JANVILLE en date du 16 novembre 2017 ;

Considérant que la parcelle cadastrée section ZR 54 appartenant à Monsieur HUTEAU Etienne sise avenue du Général de Gaulle – zone commerciale du Bois du Loup – 28310 JANVILLE est désormais désignée 1 rue du Bois du Loup – 28310 JANVILLE ;

ARRETE

Article 1^{er} : La licence n°28#000942 initialement attribuée à la pharmacie située avenue du Général de Gaulle - zone commerciale du Bois du Loup — 28310 JANVILLE est désormais attribuée à la pharmacie située 1 rue du Bois du Loup – 28310 JANVILLE suite au changement de dénomination de la voie.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification à la société demanderesse ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1

Article 3 : Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et sera notifié à la SARL « Pharmacie Huteau ».

Fait à Orléans, le 4 décembre 2017

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Signé : Anne BOUYGARD

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-11-24-004

Délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Décision N°2017-DG-0028

Portant délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

La Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1431-1 à L 1432-3, L 1432-5 à L 1432-8, R1432-54 à R 1432-66, D 1432-15 à D 1432-27,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 17 mars 2016, portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de Directrice Générale de l'ARS Centre-Val de Loire,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et plus particulièrement ses articles 10 et 186,

Vu la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015- 3 du 8 avril 2015 relative aux admissions en non-valeur,

Vu la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015 – 11 du 3 décembre 2015 relative aux remises gracieuses,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Marie DETOUR en tant que directeur général adjoint à l'effet de signer tous actes et décisions relevant des fonctions d'ordonnateur du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire à l'exception des admissions en non-valeur et des remises gracieuses déléguées à la Directrice générale par le Conseil de surveillance.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Marie DETOUR, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 de la présente décision sera exercée par les membres de l'équipe de direction de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et les agents exerçant sous leur autorité, selon la répartition des délégations de signature décrite ci-dessous :

Déplacement : Ordre de mission et états de frais de déplacement :

Stéphane TELLIER (par intérim), Matthieu LEMARCHAND (par intérim), Blaise KAMENDJE, Ghislaine LEDE, Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE, Emilie THIBAUT, Michel DEISS, Florentin CLERE, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Martine PINSARD, Estel QUERAL, Bernadette MAILLET, Cécile CHAUVREAU, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Nathalie LURSON, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Rémy PARKER, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Tableau récapitulatif des Commissions et état de frais de déplacement des Commissions :

Matthieu LEMARCHAND (par intérim), Ghislaine LEDE, Florentin CLERE, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Bernadette MAILLET, Cécile CHAUVREAU, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Nathalie LURSON, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Rémy PARKER, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Engagements juridiques : Valideur SIBC – Bon de commande :

Ségolène CHATELIN, Mathieu MERCIER, Erick MELLOTT, Michel DEISS, Catherine SERWAKA, Françoise DAUMAL, Caroline DROUAUD, Fatimata DEMBELE, , Isabelle CWIEK, Jérémie GIGAULT, Anne PHILIPPON, Aurélien PICHONNEAU, Gabriel GRABOWSKI, Odile THEBAUD, Régis MENNESSIER, Monique BASSELIER, Véronique POPELIN, Catherine DELACOU, Agnès BLACHON, Pascal BARATIN, Nadiège MARTINIÈRE.

Signature contrats / Marchés et pièces annexes :

Charlotte DENIS-STERN, Michel DEISS.

Attributions de subventions (Arrêtés, conventions ou avenants) :

Matthieu LEMARCHAND (par intérim), Ghislaine LEDE, Florentin CLERE, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Martine PINSARD, Bernadette MAILLET, Cécile CHAUVREAU, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

Contrat de travail :

Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON.

Certificat : Certification de service fait valant ordre de paiement HAPI

Matthieu LEMARCHAND (par intérim), Ghislaine LEDE, Florentin CLERE, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Martine PINSARD, Bernadette MAILLET, Cécile CHAUVREAU, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

Certification de service fait SIBC :

Ségolène CHATELIN, Mathieu MERCIER, Erick MELLOTT, Michel DEISS, Catherine SERWAKA, Françoise DAUMAL, Caroline DROUAUD, Fatimata DEMBELE, , Isabelle CWIEK, Jérémie GIGAULT, Anne PHILIPPON, Aurélien PICHONNEAU, Gabriel GRABOWSKI, Odile THEBAUD, Monique BASSELIER, Régis MENNESSIER, Véronique POPELIN, Catherine DELACOU, Agnès BLACHON, Pascal BARRATIN, Nadiège MARTINIÈRE.

Divers : PAYE - Etat de cotisations

Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE.

Etats liquidatifs pour passage en paye des indemnisations d'experts

Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Nathalie LURSON, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Rémy PARKER, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Certifications des services faits des notes d'honoraires des experts

Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT.

Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Nathalie LURSON, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Rémy PARKER, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Décisions ressources humaines :

Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE.

Demandes de sorties des Immobilisations :

Pierre-Marie DETOUR, Michel DEISS.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2017
La Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne BOUYGARD